



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Chapelle Sainte-Tréphine – Mission de maîtrise d’œuvre pour la restauration de la chapelle

DEL-2019-097

Numéro de la délibération : 2019/097

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences par thème, culture

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 04/07/2019

Date de convocation du conseil : 28/06/2019

Date d’affichage de la convocation : 28/06/2019

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Hervé JESTIN

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Elisabeth JOUINEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉLAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Loïc BURBAN par Mme Laurence LORANS, Mme Stéphanie GUÉGAN par M. François-Denis MOUHAOU, Mme Madeleine JOUANDET par Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC par Mme Claudine RAULT, Mme Maryvonne LE TUTOUR par Mme Sylvie LEPLEUX, M. Yann LORCY par Mme Christine LE STRAT, Mme Françoise RAMEL par Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Véronique RISSEL par M. Hervé JESTIN

Était absent : M. Eddy RENAULT

Chapelle Sainte-Tréphine – Mission de maîtrise d’œuvre pour la restauration de la chapelle

Rapport de Madame LA MAIRE

Depuis plusieurs années, la chapelle Sainte-Tréphine présente des désordres (infiltrations d'eau, dégradation des joints des murs, présence de végétaux sur les façades...) qui affaiblissent progressivement le monument.

Afin de mieux comprendre les pathologies de l’édifice et les moyens de remédier aux désordres, un diagnostic de l’édifice (étude préalable à restauration) a été réalisé par l’agence Catherine Proux, architecte du patrimoine.

Au terme de la consultation pour le choix du maître d’œuvre qui dirigera le programme de travaux nécessaire à la sauvegarde de l’édifice, il est proposé de retenir l’agence ARCHAEB – Architecture du patrimoine (22100 Dinan).

La phase projet de ce programme de restauration, qui comprend les missions de conception allant de l’avant-projet à la passation des contrats de travaux, est estimée à 36 751,02 € HT.

La chapelle étant classée monument historique, des subventions pour cette phase projet peuvent être sollicitées auprès de la direction régionale des affaires culturelles et du conseil départemental du Morbihan.

Nous vous proposons :

- d'autoriser la maire à lancer la phase projet du programme de restauration ;
- d'autoriser la maire à solliciter des subventions auprès de la DRAC, du conseil départemental et de tout autre financeur potentiel.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

Fait à Pontivy, le 5 juillet 2019

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LA MAIRE

Christine LE STRAT